

Affaire Borrel : mandat d'arrêt contre le procureur de Djibouti

Le chef des services secrets de l'ex-colonie est également visé par la justice française.

Par Brigitte VITAL-DURAND

QUOTIDIEN : Lundi 2 octobre 2006 - 06:00

La traque des assassins de Bernard Borrel s'intensifie, onze ans après la mort, dans la nuit du 18 au 19 octobre 1995, de ce juge français dont le corps a été retrouvé carbonisé dans un ravin à Djibouti. L'enquête de la justice vise aujourd'hui des hauts dignitaires de cette ex-colonie française.

Deux mandats d'arrêt européens viennent d'être délivrés à l'encontre du procureur de la République de Djibouti, Djama Souleiman Ali, et du chef des services secrets, Hassan Said Khaireh, ont fait savoir hier les avocats des parties civiles, Olivier Morice et Laurent de Caunes. Dans un arrêt, daté du 27 septembre, de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles, présidée par Didier Guérin, les magistrats estiment *«indispensable pour la manifestation de la vérité»* la comparution des deux personnalités.

Terroristes. Le lendemain, 28 septembre, la juge d'instruction parisienne Sophie Clément a rendu, dans le cadre de son enquête sur l'assassinat de Bernard Borrel, une *«ordonnance de soit communiqué»*. C'est-à-dire qu'elle fait connaître au parquet de Paris son intention d'ordonner deux autres mandats d'arrêt. Cette fois, ils visent des anciens terroristes djiboutiens : Awalleh Guelleh Assoweh, dit «Mireh», et Hamouda Hassan Adouani. Le premier est mis en cause dans l'attentat du Café de Paris, à Djibouti en 1990, évadé de prison en 1997. Le second, auteur de l'attentat du bar l'Historil, à Djibouti en 1987, a été condamné à perpétuité, puis gracié en 2000.

La justice française resserre ses investigations sur une scène cruciale qui s'est déroulée au soir de la découverte du corps du magistrat, le 19 octobre 1995, dans les jardins du palais présidentiel de Djibouti. L'un des témoins de cette scène, Mohamed Saleh Alhoumekani, était alors numéro 2 de la garde présidentielle. Il se trouvait là en compagnie du chef de cabinet de la présidence de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, dit IOG, actuel président de la République.

Ce témoin s'est, depuis, réfugié en Belgique. C'est de Bruxelles, qu'il a raconté comment ce soir-là, il a vu Mireh et Adouani, alors que tous deux étaient censés se trouver en prison, en compagnie du chef des services secrets. Et il a entendu Mireh dire : *«Le juge fouineur est mort, il n'y a plus de traces.»* Si la cour d'appel de Versailles s'intéresse de près à ce quasi aveu d'assassinat, c'est dans le cadre d'un dossier annexe à l'enquête sur l'assassinat. Elisabeth Borrel a porté plainte pour *«subornation de témoin»*. Elle soutient que l'un des magistrats chargés d'instruire le dossier sur l'assassinat de son mari, mais dessaisi depuis, Marie-Paule Moracchini, avait tenu à l'égard de ce témoin exilé à Bruxelles des *«propos d'intimidation en vue d'obtenir la rétractation de son témoignage»*.

Marché. Marie-Paule Moracchini, entendue en 2004, s'est insurgée contre cette version des choses. Elle a déclaré à la justice qu'il lui était *«intolérable»* que l'on puisse la mettre en cause *«pour avoir voulu étouffer l'affaire portant sur l'assassinat d'un collègue»*.

La chambre de l'instruction de la cour de Versailles veut donc maintenant entendre le procureur de Djibouti. Celui-ci se serait rendu, selon le témoin de Bruxelles, spécialement en Belgique lui faire le marché suivant : *«en échange de sa rétractation»*, il *«lui proposait de l'argent et un poste diplomatique»*. Quant au chef des services secrets, il est invité à s'expliquer sur les diverses manoeuvres qu'il aurait entreprises en vue de discréditer le témoignage crucial. *«C'est une victoire tout à fait considérable»*, s'est réjoui hier Olivier Morice rappelant que les jeunes magistrats de l'ENM ont décidé de baptiser leur promotion Bernard-Borrel.

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/207950.FR.php>

© Libération